



INTERNAT  
de la RÉUSSITE



2018/2019

# Livret d'accueil Internat de la Réussite de GUEBWILLER



L'internat, pour beaucoup d'entre vous, marquera une étape importante dans votre vie.

S'épanouir, devenir autonome, s'ouvrir sur le monde, la réussite scolaire sont les objectifs poursuivis à Guebwiller.

Vous découvrirez que l'internat permet de bénéficier d'un cadre de vie et de travail propice à la réussite. Vous profiterez d'activités culturelles, sportives et de loisirs, que nous proposerons tout au long de l'année.

Bienvenue à l'internat de la Réussite de Guebwiller

L'équipe de l'internat



## Sommaire

---

1.	L'équipe encadrante de l'internat .....	4
2.	Présentation des locaux .....	4
3.	Mobilier/ Etat des lieux .....	4
4.	Organisation générale .....	5
	Arrivées et départs .....	5
	Journée type .....	5
	Spécificité du mercredi .....	6
5.	Restauration .....	6
6.	Encadrement .....	6
7.	Respect des règles de vie .....	6
8.	Hygiène/ Santé .....	7
9.	Etudes surveillées du soir .....	7
10.	Activités d'ouverture culturelle .....	8
11.	Lieux de détente .....	8

## 1. L'équipe encadrante de l'internat

---

Proviseur du lycée Deck : **M. NEHER**

Proviseure adjointe du lycée Deck : **Mme MOUGENEL**

Les équipes éducatives des établissements Alfred Kastler, Théodore Deck, Joseph Storck et Mathias Grünewald

Chargé de mission auprès du proviseur : **M. SKARNIAK**

Conseillère Principale d'Education référente Internat : **Mme BAVEREL**

Référente Collège Internat de Réussite: **Mme BRESSOWAN**

Référente Lycée Internat de Réussite **Mme SCHLACHTER**

Assistants d'éducation de soirée : **Mme ERTLE – M. (à définir)**

## 2. Présentation des locaux

---

L'internat de la Réussite est situé au lycée Théodore Deck (5 Rue des Chanoines, 68500 Guebwiller) et possède une capacité totale d'accueil de 50 élèves, scolarisés au Lycée Deck ou au lycée Kastler ou au collège Mathias Grunewald.

Les chambres des élèves sont réparties sur trois étages, que se partagent les lycéens et les collégiens internes.

Au rez-de-chaussée se trouve des chambres doubles, l'infirmerie, ainsi que les deux salles de détente. Le premier étage est constitué de chambres doubles, alors que le second est constitué de chambres individuelles. A chaque étage se trouve la chambre d'un assistant d'éducation.

## 3. Mobilier/ Etat des lieux

---

En début et en fin d'année (ou en cas de départ anticipé), chaque interne avec une personne de l'équipe établit un état des lieux pour sa chambre. Ce document engage la responsabilité de chacun. Le mobilier a été installé en état de fonctionnement, les anomalies doivent être signalées rapidement aux assistants d'éducation qui les transmettront au service d'intendance. En cas de dégradation volontaire ou non, les internes de la chambre concernée seront tenus responsables.

Les chambres sont meublées (pour chaque élève):

- une armoire à cadenas (le cadenas est à fournir)
- une table de travail avec une chaise
- un lit avec sa table de chevet

Chaque chambre possède sa propre salle d'eau (douche et lavabo) et ses toilettes séparées.

## 4. Organisation générale

---

### Arrivées et départs

Le lundi matin, l'arrivée des internes se fait directement au collège, par leurs propres moyens, avec leurs valises et les affaires scolaires pour la semaine.

L'accès à l'internat est possible du lundi 17h00 au vendredi 8h.

Les valises sont stockées dans un local sécurisé et sont ensuite apportées à l'internat par les agents du collège (entre 8h et 8h30). Il en est de même pour les fins de semaine, les agents du lycée Deck apportent les valises au collège.

En cas d'absence, **les parents s'engagent à prévenir immédiatement le lycée ou le collège.** (CF formulaire de contact distribué à la rentrée)

### Journée type

6h15	Réveil- Toilette- Mise en ordre de la chambre
6h40	Petit déjeuner
7h15	Départ pour le collège
8h	Début de la journée au collège
16h-18h	Etude surveillée au CDI
18h	Départ du collège et du lycée pour l'internat
18h30-19h	Dîner
19h-20h	Etude surveillée, sport, activité selon programme <sup>1</sup>
20h15	Retour aux chambres et douche
20h30 - 21h00	Détente dans le calme
21h30	Extinction des feux

(les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés)

---

<sup>1</sup> Des aménagements de ces horaires peuvent être mis en place selon les activités proposées.

## Spécificité du mercredi

12h	Départ du collège pour l'internat (Hors UNSS)
12h30-13h	Déjeuner au Lycée Th. Deck
13h-14h	Etude surveillée <sup>1</sup>
14h-18h30	Détente- Activités diverses (clubs, sorties, UNSS...)

## 5. Restauration

---

Le moment du repas doit être un moment convivial et de partage, au calme. Les internes se doivent de respecter les personnels de cuisine et les repas préparés.

Les repas sont encadrés par des assistants d'éducation selon ce planning :

- Petit-déjeuner : Demi-pension du lycée Deck
- Midi : Demi-pension de l'établissement scolaire (sauf mercredi)
- Soir: Demi-pension du lycée Deck

**Tous les repas sont obligatoires** et toute absence doit être signalée par écrit au moins 24 heures à l'avance (à l'établissement **et** à l'équipe de l'internat).

Le service de restauration tient compte des régimes alimentaires spécifiques de chacun en cas d'allergie : merci de le notifier par écrit dès la rentrée.

## 6. Encadrement

---

L'équipe de l'internat est chargée de veiller au bon fonctionnement du quotidien, au bien-être, à la sécurité des élèves et au respect des règles de la vie collective.

Mme BAVEREL, CPE internat, Mmes BRESSOWAN et SCHLACHTER, référentes des internes, en collaboration avec les Assistants d'Education supervisent le déroulement des soirées. Chaque nuit, un personnel d'astreinte (nommé par le proviseur) est disponible et joignable en cas de nécessité.

## 7. Respect des règles de vie

---

L'élève se doit de respecter le contrat d'engagement signé lors de son entrée. L'interne qui ne respecte pas les règles de vie de l'internat peut se voir puni ou sanctionné selon les procédures fixées par le règlement intérieur de son établissement de scolarité. Tout élève admis à l'internat doit être conscient que cette admission correspond à un contrat signé entre l'internat et l'élève. Cela implique le respect des règles de vie et du matériel.

Sont autorisés dans les chambres et dans les salles de détente, baladeurs ou MP3, munis d'un casque d'écoute.

Concernant les téléphones portables et tout autre objet multimédia afin de garantir un sommeil réparateur, les élèves les déposeront aux assistants d'éducation chaque soir avant 21h20. Ils pourront être récupérés le lendemain matin avant 6h40 selon le règlement intérieur du collège.

## 8. Hygiène/ Santé

---

La chambre doit être maintenue propre et rangée chaque jour.

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en collectivité : lavage des mains, douche, brossage des dents, changement de vêtements.

Afin de simplifier au maximum la vie en collectivité et de garantir une harmonie entre les élèves, un planning de répartition des tâches par chambre pourra être établi en début d'année.

Les familles doivent veiller à ce que leur enfant soit en possession des produits d'hygiène / vêtements nécessaires à l'ensemble de la semaine.

*En cas de traitement médical même ponctuel, les familles s'engagent à fournir médicaments et ordonnance. L'équipe encadrante gère la prise en charge. Les internes ne doivent posséder aucun médicament dans leurs affaires.*

*En cas de maladie ou d'urgence, les familles s'engagent à venir chercher leur enfant dès que possible (cf fiche d'urgence).*

Toutes les deux semaines les draps doivent être changés : merci de veiller à respecter ce rythme, il est conseillé de donner un change supplémentaire à votre enfant en début d'année.

## 9. Etudes surveillées du soir

---

L'internat de la réussite a pour objectif de fournir les meilleures conditions de travail afin de mieux réussir scolairement et de développer toutes les capacités sociales et scolaires des internes. Afin de garantir un suivi scolaire optimal, les internes doivent impérativement noter leurs devoirs.

Les collégiens bénéficient d'une étude surveillée par jour hors temps scolaire, avec vérification du travail entre 16h00 et 18h00. Cette prise en charge se fait au sein du collège : elle est assurée par l'équipe de l'internat.

Une heure (minimum) de soutien spécifique par niveau est organisée sur les soirées en salle de travail à l'internat. L'horaire est modulable en fonction des activités, besoins et demandes

des élèves. Chaque interne est suivi par un tuteur de l'équipe, veillant à son intégration, à l'organisation de son travail.

Ce tuteur est chargé d'effectuer un suivi scolaire et de travailler avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires.

Les familles s'engagent à vérifier et suivre, le week-end et durant les vacances scolaires, le travail scolaire de leur enfant (cahier, leçons, carnet de correspondance, matériel, résultats). De plus les familles doivent veiller à ce que leur enfant soit en possession chaque lundi matin des fournitures et matériel scolaire nécessaires à l'ensemble de la semaine. La participation de toutes les familles aux rencontres organisées à Guebwiller (informations, réunions parents professeurs...) est attendue.

## 10. Activités d'ouverture culturelle

---

Un programme d'activité d'ouverture culturelle (sortie musée, théâtre, cinéma et activité encadrée).

Nous donnerons le plus souvent la possibilité aux élèves de choisir les activités encadrées. Dans l'intérêt des jeunes, les groupes pourront être imposés. Une implication active est attendue.

## 11. Lieux de détente

---

Des moments de repos et de loisirs sont proposés aux internes. A cette fin, deux salles de détente sont prévues. Elles donnent accès à des postes informatiques, à un baby-foot, à des jeux de société, une télévision et du matériel sportif.

Les internes bénéficient également d'une salle de sport du lycée selon les activités prévues. Afin de développer l'autonomie et la responsabilité chez les internes, ces accès sont en semi-autonomie selon des horaires et des modalités qui auront été fixés au préalable.

Le mercredi après-midi : Des activités sont proposées aux internes (sorties / activités culturelles et sportives). L'Association sportive (UNSS) de chaque établissement scolaire propose différentes activités sportives, assorties de compétitions. L'inscription valable pour une année scolaire est à effectuer auprès des professeurs d'EPS..